



VIE PRATIQUE

Attention au bruit !



A l'arrivée des beaux jours l'envie est forte de jardiner, de bricoler chez soi... mais attention au bruit !



Créé le : 29/05/2023 - Mis à jour le : 29/05/2023

Pour la tranquillité de tous, un arrêté municipal stipule les horaires à respecter pour les engins bruyants.

Particuliers :

- Lundi au vendredi de 8 h à 12 h et de 13 h 30 h à 19 h 30,
- Les samedis de 9 h à 12 h et de 15 h à 19 h,
- Les dimanches et jours fériés de 10 h à 12 h.

Entreprises :

- Lundi au vendredi de 8 h à 12 h 30 et de 13 h 30 à 19 h,
- Les samedis : de 9 h à 12 h.



https://fr.freepik.com/photos-gratuite/homme-couper-herbe-tondeuse-gazon-dans-arriere-cour_8828103.htm#query=tondeuse&position=0&from_view=keyword&track=sph>Image de senivpetro sur Freepik